

Le rôle des Chambres d'agriculture dans les PLUi.

Atelier « *prendre en compte l'agriculture dans les PLUi* » - TEV 31/05/2016

TERRES d'**a**VENIR

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Une planification à surveiller...



- Le PLUi est la bonne échelle de la planification => échelle pertinente pour organiser le transport, l'habitat, le commerce, les réseaux, la collecte/traitement des déchets...s'il permet de construire un vrai PLU communautaire fondé sur un projet territorialisé.

⇒ **potentiellement une économie de foncier, moins d'étalement urbain et de mitage, ...**

- Les CA sont des personnes publiques associées des PLU et des PLUi qui obéissent aux mêmes règles procédurales donc au même délai de consultation => 3 mois pour rendre un avis sur un projet PLU arrêté pour 1 commune ou 30 communes.
- La CDPENAF n'est pas consultée sur les PLUi dans un périmètre de SCoT approuvé (plus d'autosaisine sur PLUi sous SCoT approuvé après la LAAF.

Les enjeux pour les CA



- Continuer à assurer leur rôle de PPA : leur mission consulaire sur la prise en compte de la préservation du foncier et des exploitations agricoles => suivre les procédures, analyser le projet de PLUi (l'essentiel des contenus reste le même que pour le PLU), et rendre un avis dans les mêmes délais procéduraux.
- Etre en capacité de se positionner sur la réalisation des diagnostics agricoles préalables aux PLUi : s'inscrire dans une stratégie de développement de services marchands, souhaitée par les pouvoirs publics qui demande aux CA de diversifier leurs sources de financement.

La mission consulaire à réorganiser...



- Désignation de délégués communaux formés (élus CA ou non) et sensibilisés sur le rôle à tenir // moindre implication des conseillers.
- Effectuer un porter-à-connaissance sur la position de la profession agricole et ses attentes sur la préservation des espaces, le développement des exploitations, le classement des espaces et traitement des bâtiments => chartes de territoire, positions doctrinales de la CA/CDPENAF...
- Demander une réunion thématique agricole (+ autres modalités de travail).
- Amélioration du suivi des PLUi à l'aide d'outils dédiés permettant de repérer l'avancement du document et de se préparer à rendre l'avis consulaire.
- Réaliser le diagnostic agricole pour faciliter l'instruction de l'avis de la CA.



- Approche Macro vs Approche Micro.
- Tout dépend du nombre de communes, des surfaces, du nombre d'exploitants par communes.
- Méthode PLU : analyse fine par des enquêtes individuelles permettant de bien caractériser les fermes et leurs projets => pas transposable au PLUi (coûts) !
- Plusieurs solutions en termes de contenu:
 - Un diagnostic épuré (en lien avec les priorités/orientations de la commune),
 - Un pré-diagnostic pour identifier avec les élus des CA et des CT, les secteurs à enjeux puis diagnostic approfondi sur plusieurs communes seulement de l'EPCI.



- De nouvelles organisations à penser :
 - Mobiliser collectivement des agriculteurs,
 - Utiliser les outils webs de communication (questionnaire en ligne),
 - Faire appel à des jurys communaux,
 - Mutualiser les outils à l'échelon supracommunal,
 - Capitaliser les données,
 - S'associer à des bureaux d'études (sous-traitance).

Les risques...et les contraintes...



- Le PLUi donne lieu à des appels d'offre => pas de maîtrise du cahier des charges du diagnostic agricole.
- Rester sur une position de défense/de préservation qui laisse peu de place à la prospective.

Perspectives



- Améliorer le relationnel entre Chambre d'agriculture et collectivités.
- Amplifier les partenariats y compris jusqu'à la délivrance des autorisations d'urbanisme.
- Adapter les méthodes pour gagner du temps pour conserver un contenu suffisamment précis.
- Les atouts des Chambres d'agriculture.



Merci de votre attention.